

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE



COMITÉ DE CONCERTATION FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Paris

17 décembre 2014



haute-garonne.fr

Sommaire

1. Contexte de la Haute-Garonne
2. Historique du numérique
3. Le SDAN de Haute-Garonne
4. Etat de lieux
5. Mix technologique
6. Objectifs phase1
7. Focus Financier
8. Mode de dévolution
9. Gouvernance
10. Planning et échéancier

La Haute-Garonne entre ruralité et métropolisation

L'impact de la métropole toulousaine:

- Une croissance démographique galopante supérieure à celle de la population française,
- Une augmentation de la population de plus de 53% depuis 31 ans,
- Ouverture d'un collège par an sur les 10 dernières années.

Les Objectifs du Conseil Général :

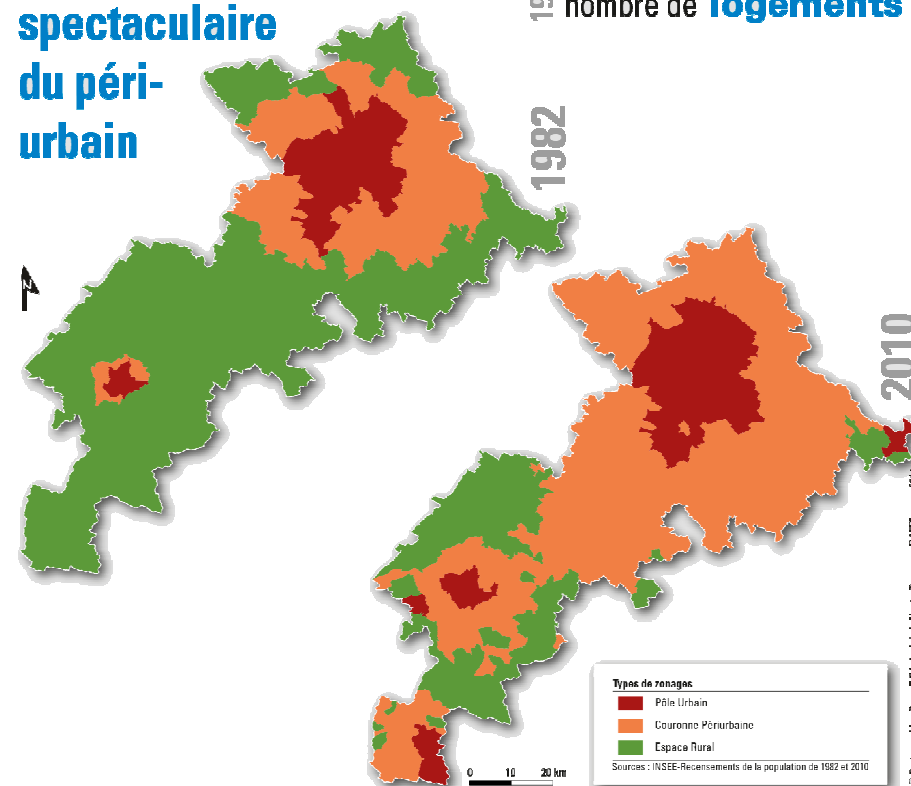
- Développer l'économie locale et l'emploi,
- Aménager le territoire de façon harmonieuse et équilibrée pour accompagner les mutations,
- Eviter une deuxième fracture numérique.

+53%
de Haut-Garonnais
1^{er} département métropolitain
en dynamisme démographique
1982 À 2011

+78%
d'emplois
1^{er} département de France
+21% en moyenne nationale
1982 À 2010

Un étalement
spectaculaire
du péri-
urbain

x2
nombre de logements
1982 À 2010



Historique du numérique

- 2001: Première délibération faisant de l'aménagement numérique une priorité,
- 2005: décision de création d'un réseau hertzien afin de couvrir les zones blanches ADSL,
- 2007: Mise en service du réseau hertzien,
- 2011: Initialisation du SDAN,
- 2013: Publication du Plan France Très Haut Débit et modification du SDAN,
- 2014: Adoption du SDAN puis dépôt de dossier FSN.

Le SDAN de Haute-Garonne :

- Un **scénario ambitieux**, de couverture de près de 100% à terme de la population en THD pour un investissement global de **500M€**.
- Une solution mixant les technologies et pouvant s'articuler en 3 phases dont les 2 premières sur 5 ans.
- Un schéma qui s'inscrit en cohérence avec le Plan France Très Haut Débit :
 - Plus de 50% de prise FttH en 2017,
 - Solutions de montée en débit qui permettront à la quasi-totalité des usagers de Haute-Garonne de bénéficier d'un « haut débit de qualité » (4Mbits/s minimum) en 2017,
 - 80% de prise FttH en 2019,
 - Cohérence des initiatives publiques et privées.

Etat des lieux: Cohérence avec les initiatives privées et publiques

Accord de co-investissement Orange-SFR

Initiatives privées :

o Un **territoire contrasté** avec 63% des lignes en zones prises en charge par les opérateurs pour 30% des investissements.

o Nombre total de lignes estimé à 607 000 :

- o Dont 226 000 en zone très dense (Toulouse),
- o Dont 156 000 en zone AMII (Toulouse Métropole, Muret, Plaisance du Touch, Ramonville soit 39 communes),
- o Dont 225 000 sur la zone d'intervention publique.

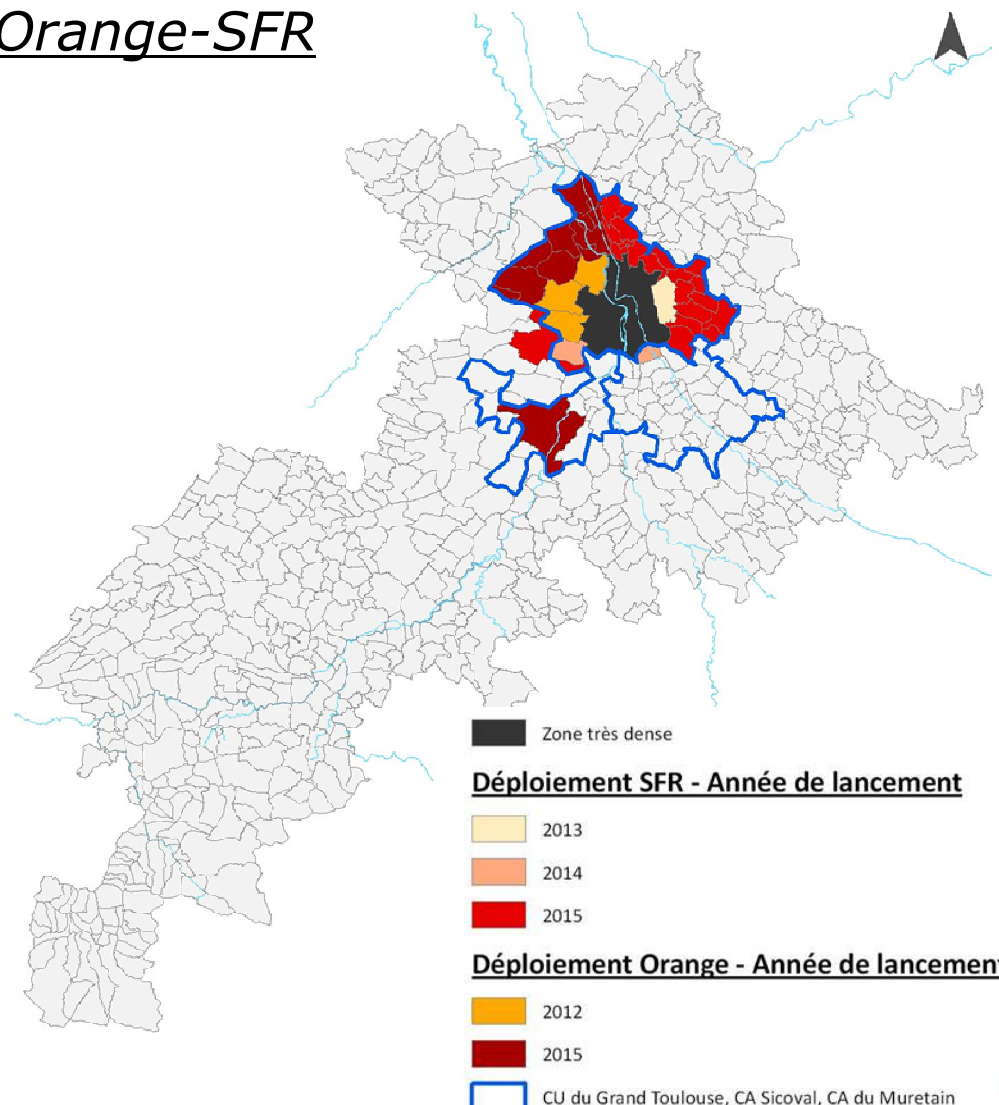
o Les villes et EPCI concernés par les déploiements FttH privés ont entamé un dialogue avec les opérateurs en vue d'un conventionnement.

- o le CG discute actuellement les modalités d'association de Toulouse Métropole à la structure de portage (association technique au SDEHG).

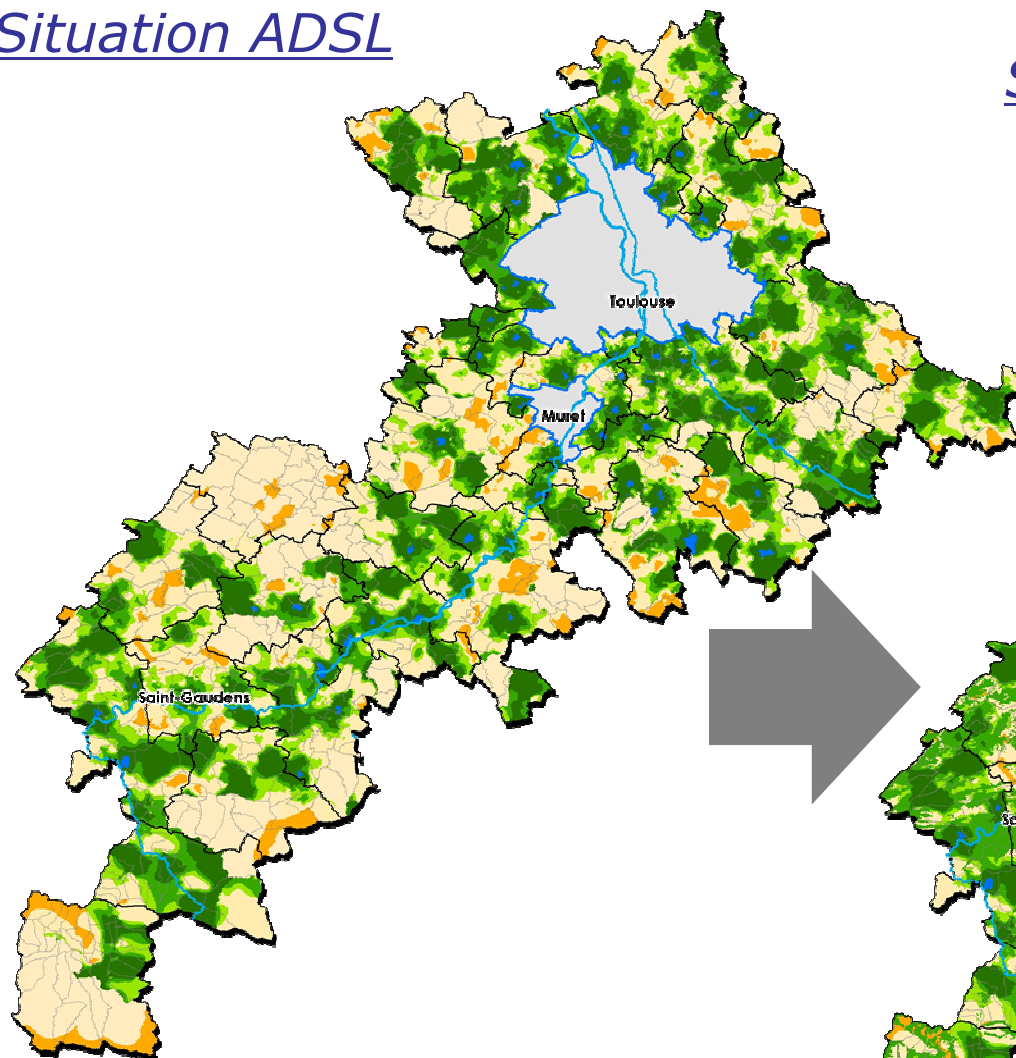
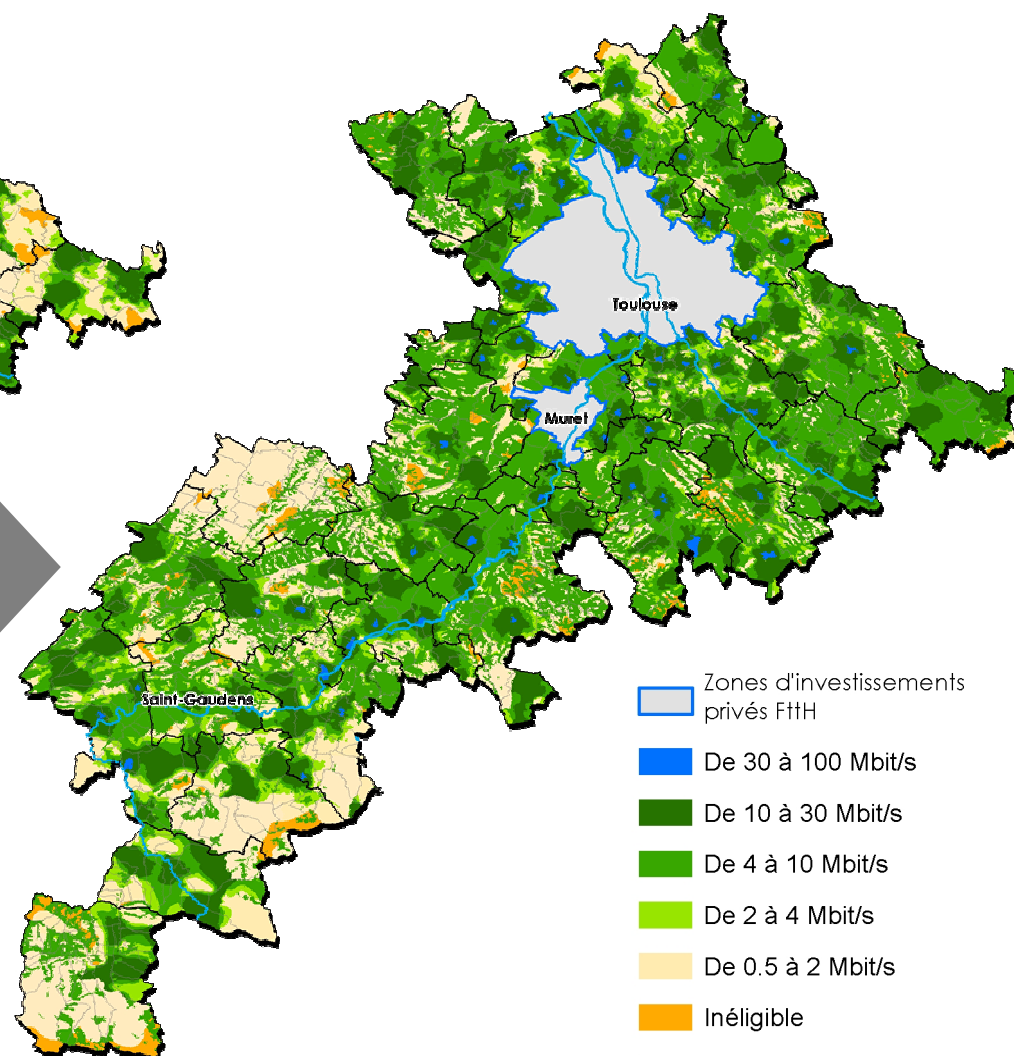
Initiatives publiques:

o Les RIP existants sur le périmètre de l'initiative publique seront intégrés dans une structure de portage commune :

- o La DSP du SICOVAL (intégrée),
- o Le RIP radio du Conseil Général (intégré et mis à niveau).



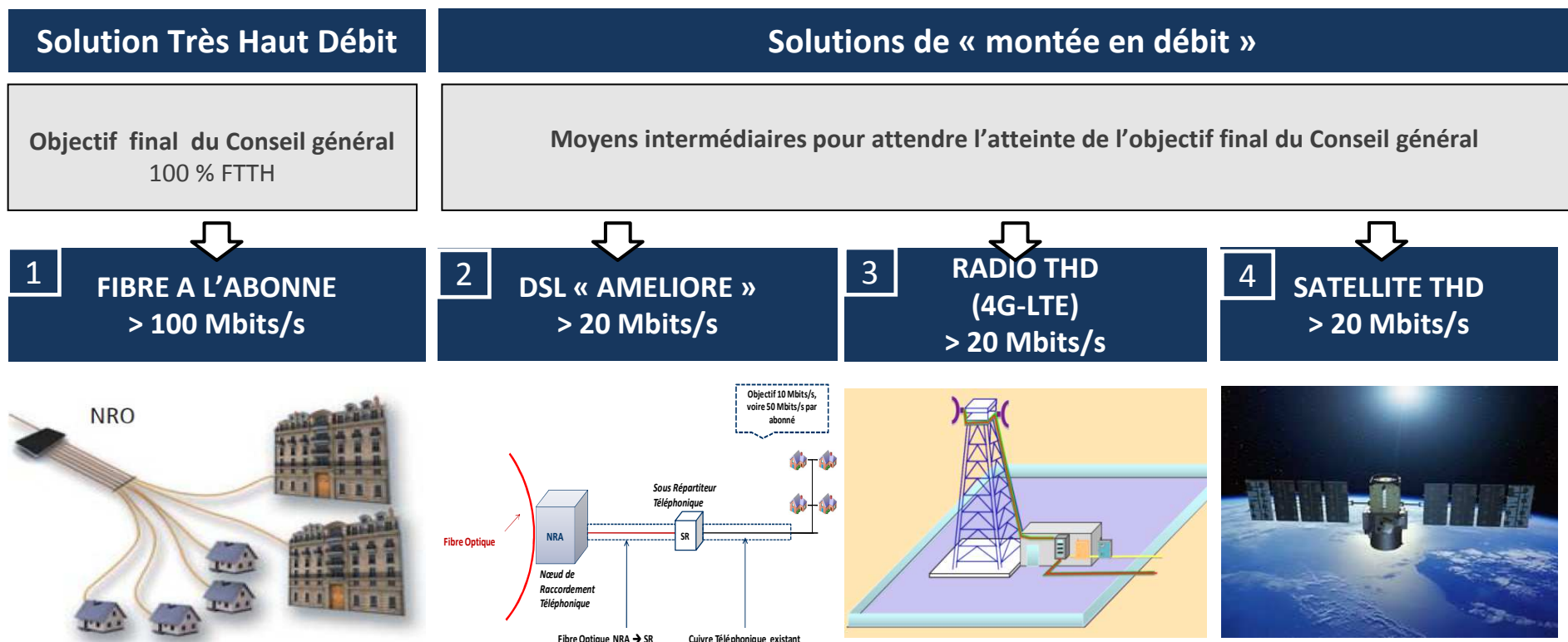
Etat des lieux à mai 2014

Situation ADSLSituation ADSL+BLR WIMAX

-  Zones d'investissements privés FttH
-  De 30 à 100 Mbit/s
-  De 10 à 30 Mbit/s
-  De 4 à 10 Mbit/s
-  De 2 à 4 Mbit/s
-  De 0.5 à 2 Mbit/s
-  Inéligible

Un scénario multitechnologie

- Un ensemble de technologies à mettre en œuvre



Rappel des objectifs sur la phase 1

- **80% des foyers de Haute-Garonne raccordé en FTTH,**
- **débit minimal de 4 Mbits/s** à la quasi-totalité des foyers et entreprises via un mix technologique,
- Constitution d'un **réseau de collecte** permettant le raccordement FTTH phase 1 et des sites prioritaires des phases 2 et 3,
- Valoriser les investissements réalisés par le Conseil Général ces 10 dernières années,
- Coût global de l'investissement phase 1 : **181 M€.**

Objectif d'aménagement numérique 2019

■ Déploiements FttH :

- 40 NRO, 492 PM, ~4 000 km d'artères optiques
- 153 700 locaux raccordables
- 81 500 locaux raccordée à 10 ans (53 % de pénétration)

■ Déploiements FttN

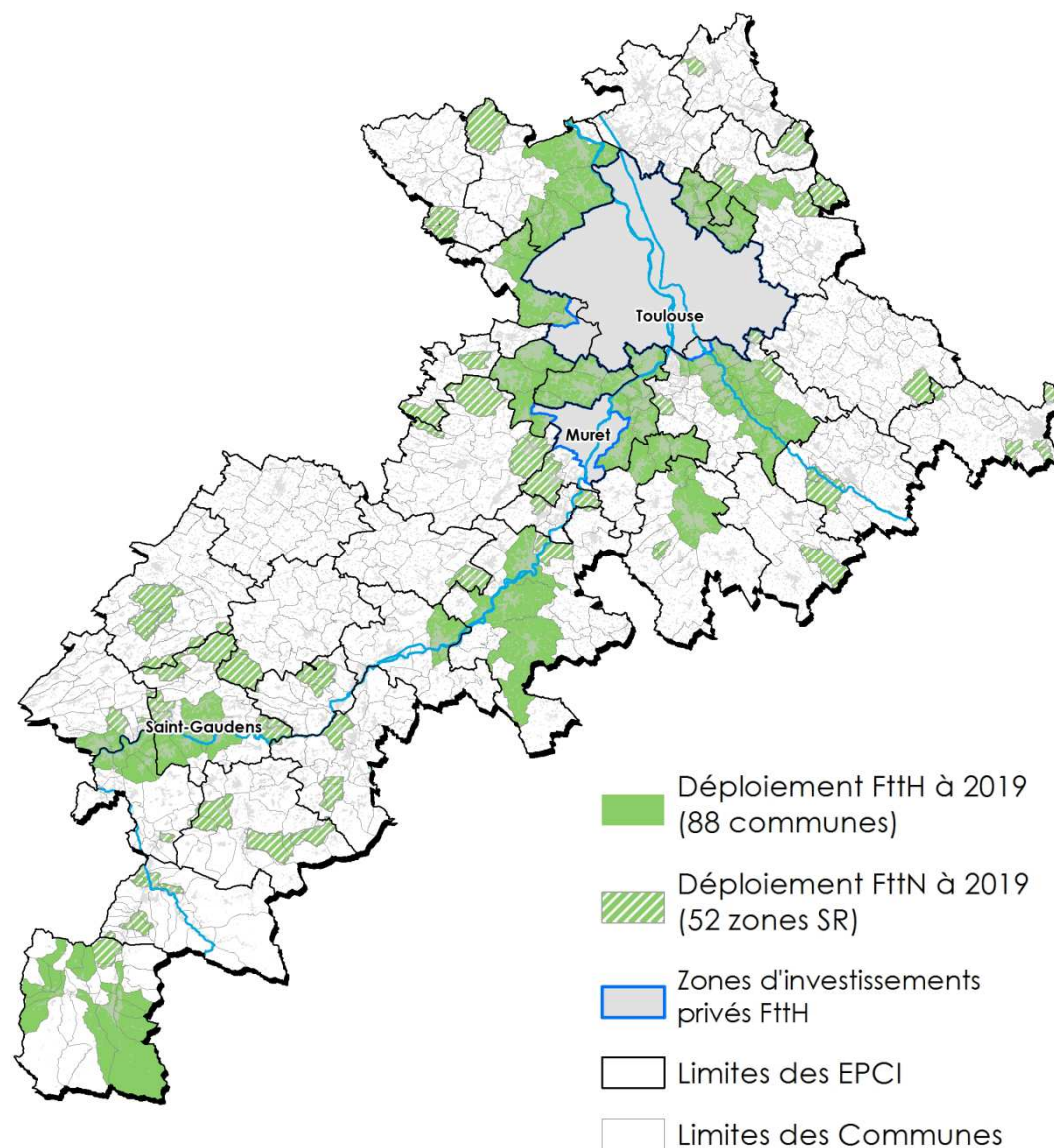
- 52 PRM, ~170 km d'artères optiques
- 12 900 lignes téléphoniques

■ Opticalisation des NRA hors zone d'investissement FttH

- 13 NRA, ~120 km d'artères optiques
- 6 000 lignes téléphoniques

■ Soutien à l'accès très haut débit

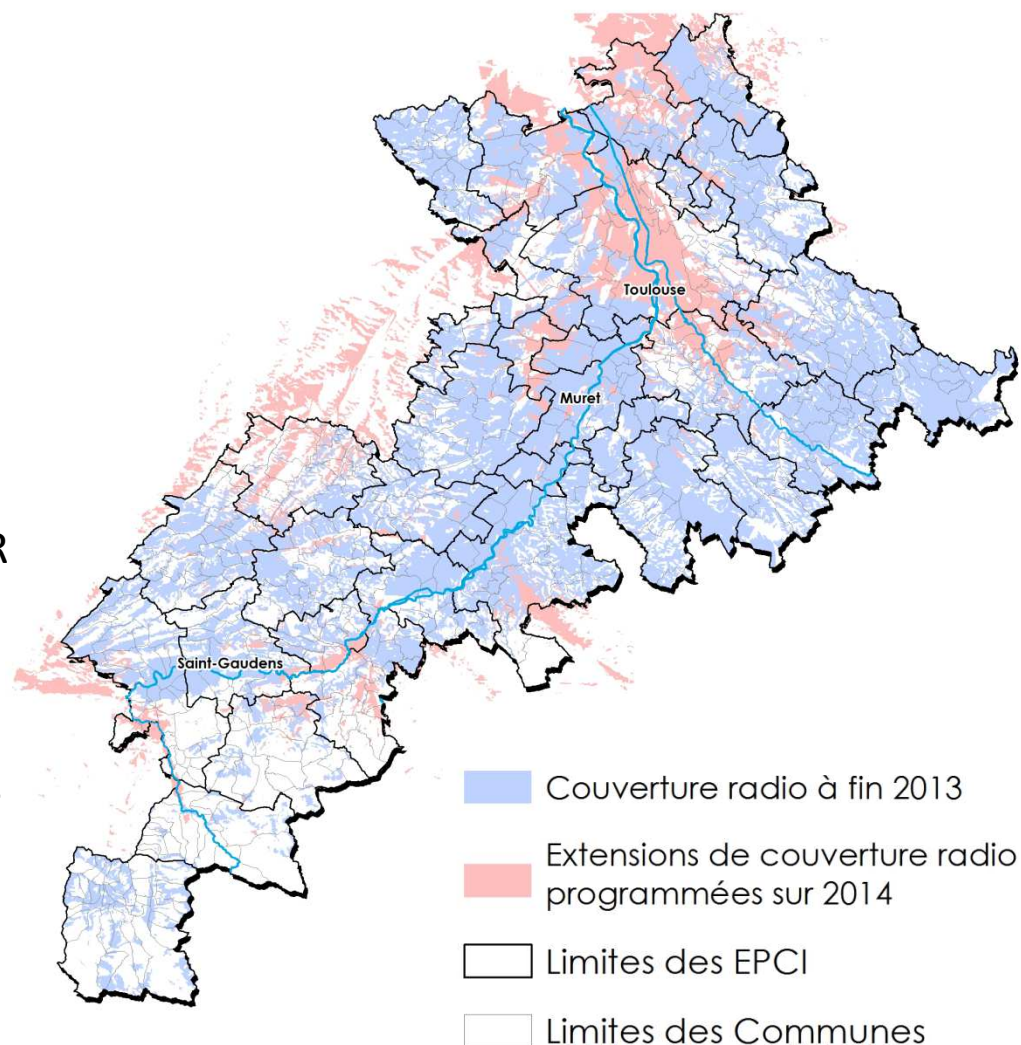
- Raccordement de 36 sites prioritaires hors zone FttH,
- Inclusion numérique : 7 800 raccordements radio ou satellite.



Objectif d'aménagement numérique 2019

Inclusion numérique

- Le Conseil Général a identifié **26 000 locaux non éligibles à des technologies filaires permettant un accès de 4 Mbit/s ou plus** (tous périmètres et investissements pris en compte).
- Le périmètre de l'inclusion numérique a été calculé sur une **hypothèse de pénétration de 30%** des technologies BLR et satellite.
- L'emprise du réseau **radio** (existant + extensions) permet/permittra de couvrir **80% de ces locaux**. (subvention de raccordement Radio)



Investissements hors phase 2 programmés à horizon 2019

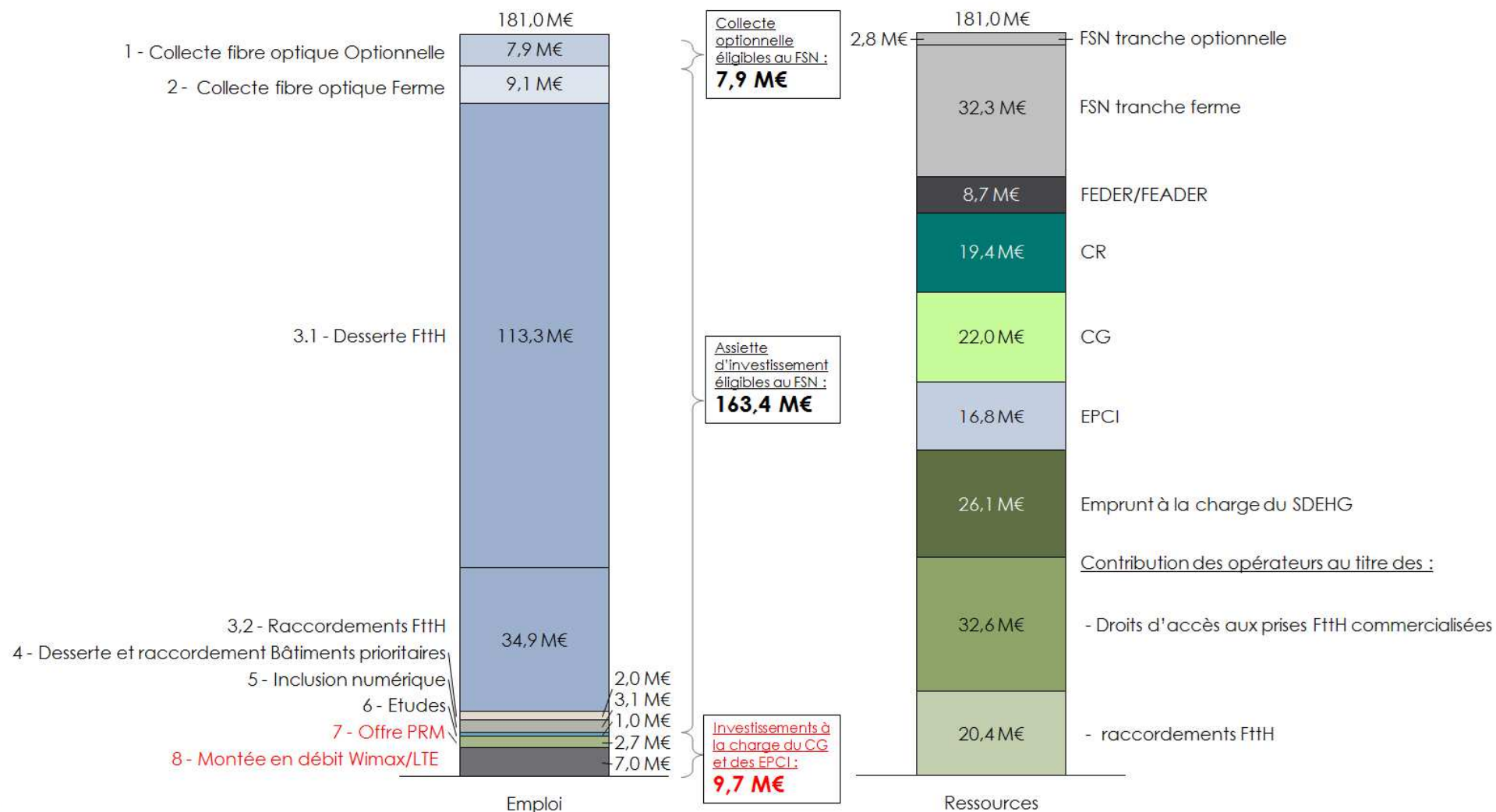
		TOTAL	Dont subvention FSN associé
Desserte et raccordements FttH	Locaux desservis à 5 ans	153 667	
	Linéaire câble (km)	4 013 km	
	Invest. hors raccordement final en M€	113,3 M€	21,4 M€
	Nbre racc. terminaux à 10 ans	81 444	
	Invest. Racc. (M€)	34,9 M€	6,0 M€
	Investissement total FttH	148,2 M€	27,4 M€
Desserte FttN	Lignes tel. impactées	12 911	
	Sites PRM	52	
	Invest. (M€)	5,1 M€	1,6 M€
Collecte des NRA non optic.	Linéaire câble (km)	118 km	
	Invest. (M€)	4 M€	1,1 M€
Desserte FttO	Locaux raccordés	36	
	Invest. (M€)	1,9 M€	0,4 M€
Desserte BLR / satellite	Locaux raccordés	7 800	
	Invest. (M€)	3,1 M€	1,2 M€
Etudes	Invest. (M€)	1 M€	0,3 M€
Total des investissements fermes de phase 1		163,4 M€	32 M€

Les investissements éligibles sont de l'ordre de 163,4 M€ à 2024, hors :

- Tranche optionnelle de collecte pour 7,9M€
- Investissements de montée en débit Wimax/4G-LTE pour 7 M€,
- Coût de l'offre PRM : 2,7 M€.

Financement prévisionnel sur la période 2015-2019

• Hors prime supra-départementale et hors phase 2



Mode de dévolution envisagé

- Le projet du Conseil Général comporte trois volets présentant des caractéristiques différentes d'un point de vue économique (Réseau Radio-PRM-FttH),
- Le conseil Général étudie les différentes modalités envisageables,
- L'orientation générale porte sur :
 - Pour les réseaux radio : maintien d'une exploitation en régie avec un contrat de prestations de services
 - Pour la MED : CREM ou MOE et marché de travaux
 - Pour le FttH : DSP mixte (concessif-affermage) et marché de travaux ou marché de travaux et DSP Affermage
- Décision premier semestre 2015.

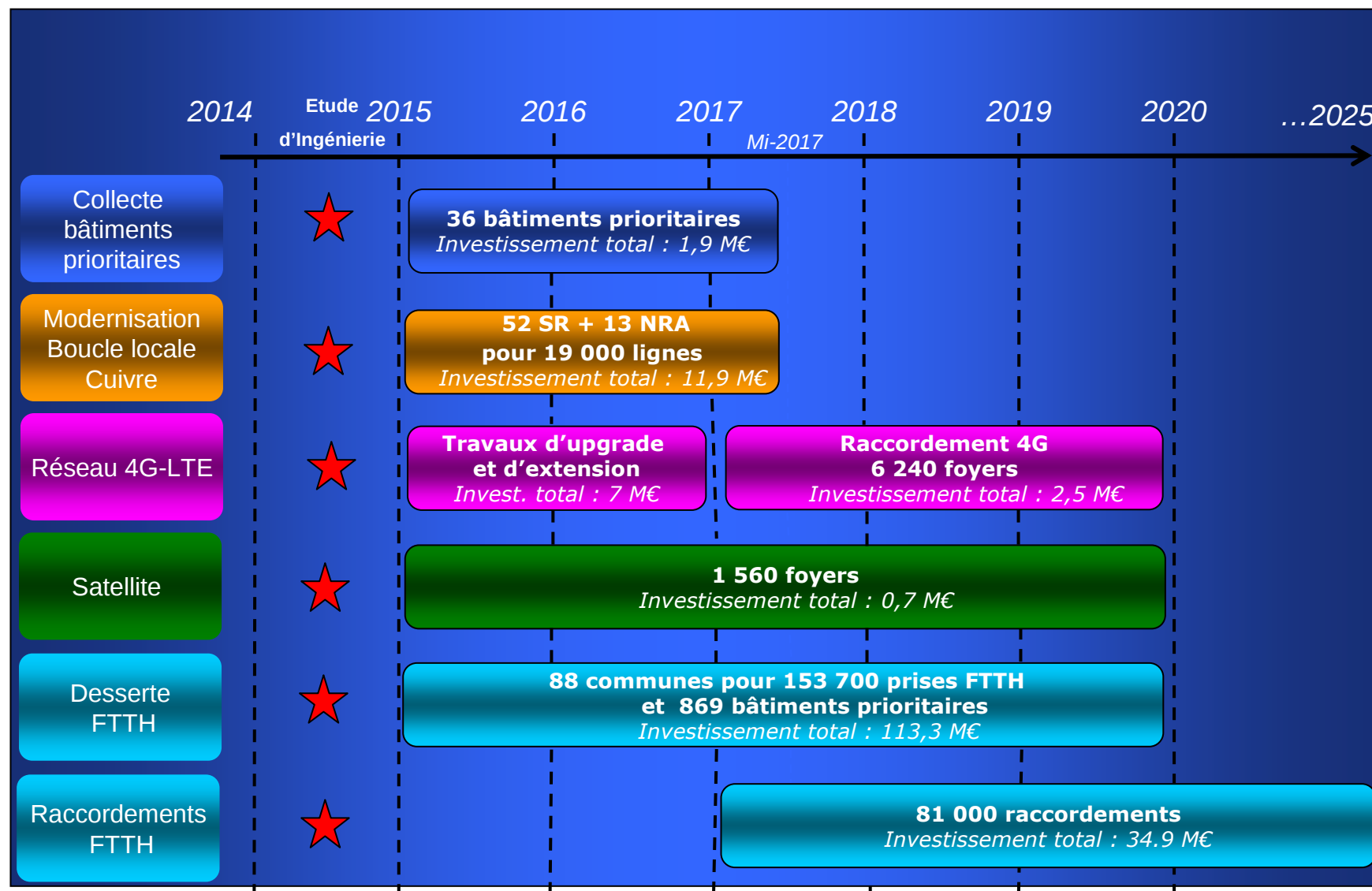
Gouvernance – Portage par un SMO

- Accord de principe de 31 EPCI sur 32 le 18 novembre 2014 pour adhérer au SDEHG,
- Accord de principe des communes pour prendre la compétence numérique lors de l'assemblée générale du SDEHG le 1^{er} décembre 2014,
- Modification des statuts du SDEHG afin de le transformer en syndicat mixte ouvert,
- Le Conseil Général et les EPCI hors Métropole adhéreront au Syndicat,
- Transfert de la compétence L1425-1 et L1425-2 au SDEHG.

Planning Prévisionnel

- Transfert de la compétence L1425-1 des communes aux EPCI (fin 2014/début 2015),
- Arrêtés du Préfet qui légalise ce transfert aux EPCI (mars/avril 2015),
- Résultats étude d'ingénierie (avril 2015),
- Transfert compétence L1425-1 au SDEHG (septembre 2015),
- Début phase opérationnelle (septembre 2015),
- Lancement des marchés de travaux (fin 2015).

Echéancier de mise en œuvre de la phase 1



**Merci de votre
attention**